

L'insertion des diplômés de master

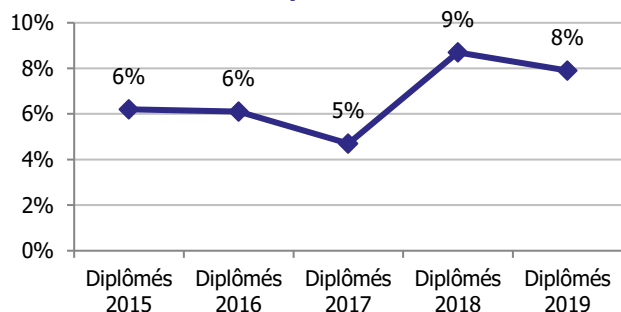
En chiffres

	Diplômés 2019
Effectif diplômés	1 227
Taux de poursuite d'études	13 %
Temps d'accès à l'emploi	4,4 mois
Salaire moyen à l'embauche	2 019 €
Situation à 18 mois :	
Taux de chômage	13%
Taux d'emploi stable	70 %
Situation à 30 mois :	
Taux de chômage	8 %
Taux d'emploi stable	78 %
Part des PCS cadre	80 %
Part des PCS profession intermédiaire	17 %
Salaire moyen à 30 mois	2 401 €

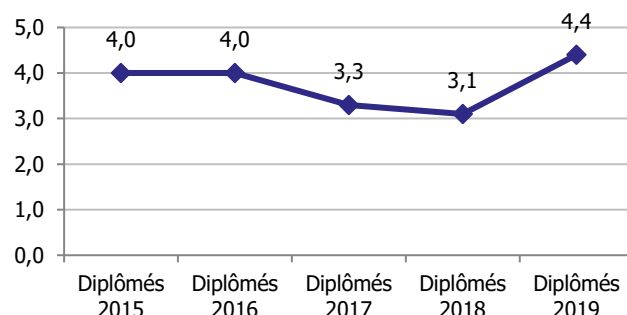
Les diplômés 2019 sont arrivés sur le marché du travail peu de temps avant le début de la crise sanitaire de 2020, ce qui a sans doute rendu plus difficile leur accès à l'emploi. En effet, le temps d'accès à l'emploi s'est allongé et a atteint son niveau le plus élevé depuis cinq ans (4,4 mois). Autre signe de difficultés d'insertion : près des deux tiers des diplômés ont accédé à l'emploi en trois mois ou moins contre 70 % en 2018. De surcroît, 18 mois après le diplôme, le taux de chômage est en hausse et les emplois à durée déterminée plus fréquents.

Néanmoins, trente mois après l'obtention du master, les situations professionnelles sont identiques, voire meilleures que celles de leurs aînés. Parmi les diplômés n'ayant pas obtenu d'autre diplôme de niveau bac + 5, 84 % sont en emploi et 8 % sont en études. Le taux de chômage est de 8 %, soit dans la même mesure qu'à l'échelle nationale pour les jeunes diplômés du supérieur*.

Evolution du taux de chômage à 30 mois depuis 5 ans



Evolution du temps d'accès à l'emploi depuis 5 ans (en mois)



Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Temps d'accès à l'emploi :

Durée moyenne entre l'obtention du diplôme et la date d'entrée dans le premier emploi. Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

Taux de chômage :

Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête

Taux d'emploi stable :

Part des emplois stables (CDI+fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi.

Part des PCS cadre et part des PCS profession intermédiaire :

Part des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure et profession intermédiaire parmi les diplômés en emploi. Les emplois sont classés selon la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE.

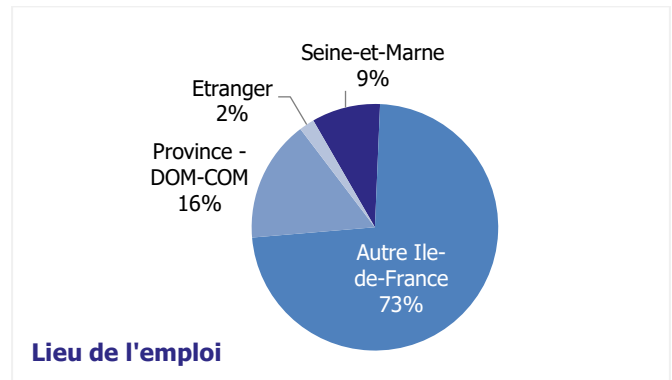
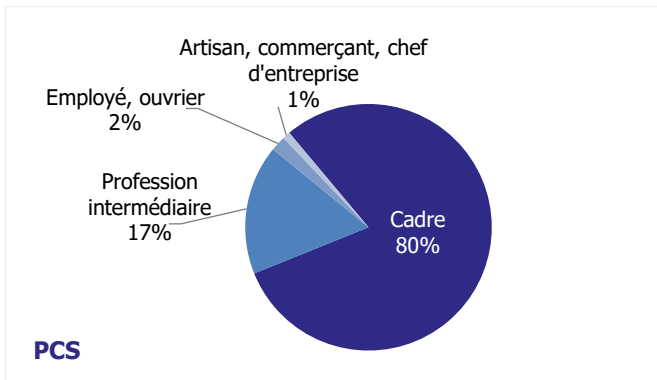
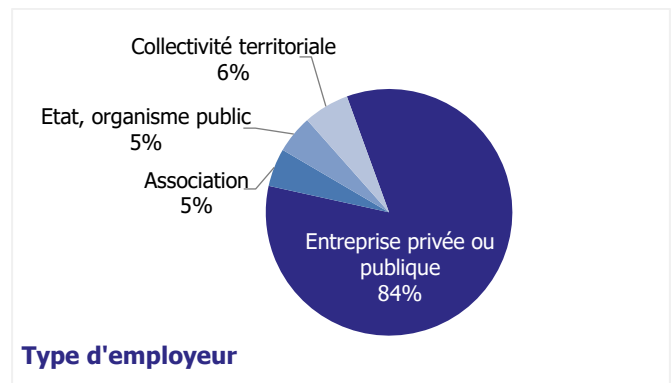
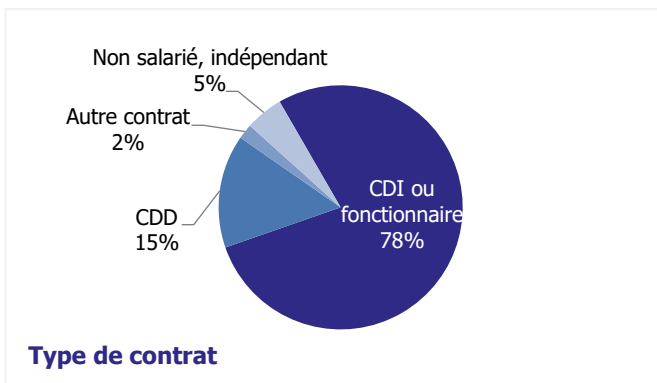
Salaire moyen à l'embauche :

Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros.

Salaire moyen à 30 mois :

Salaire net mensuel pour les salariés en France, à temps complet (primes éventuelles mensualisées) en euros.

L'emploi à 30 mois



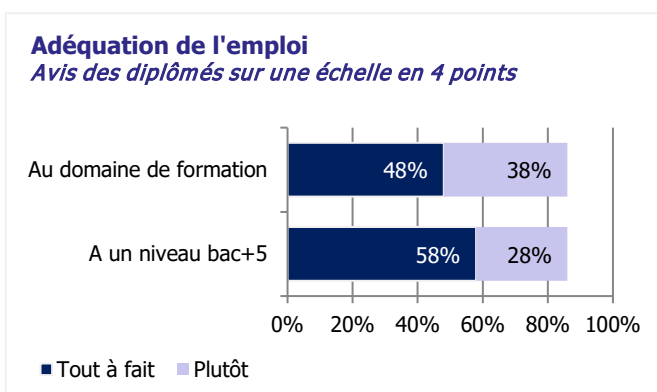
Trente mois après l'obtention du master, les diplômés occupent très majoritairement des emplois à durée indéterminée (78 %). En revanche, c'est moins le cas des diplômés de master en Arts lettres, langues (52 %) et de Sciences humaines et sociales (60 %). Globalement, les diplômés en emploi relèvent majoritairement de la PCS des cadres (80 %). En Arts, lettres, langues, les emplois sont moins souvent qualifiés (moins de la moitié relèvent de la PCS des cadres) ; d'ailleurs, les diplômés estiment moins souvent que leur emploi correspond à leur niveau d'études (70 % contre 86 % en moyenne). En revanche, quel que soit le domaine de formation, la plupart des diplômés estiment que leur emploi correspond à leur domaine de formation.

Le secteur privé concentre la grande majorité des emplois (84 %), toutefois, 11 % des diplômés exercent dans la fonction publique et 5 % dans le secteur associatif. En particulier, les diplômés de Sciences humaines et sociales sont

nombreux à travailler dans le secteur public (25 %) ou associatif (9 %).

Les diplômés travaillent majoritairement en Ile-de-France (82 %). Les emplois en province, peu nombreux, sont toutefois plus fréquents parmi les diplômés originaires de province (31 % contre 15 %). En revanche, quelle que soit la région d'origine, les emplois à l'étranger sont rares (2 %), et ce, dans des proportions équivalentes d'avant la crise.

En Arts, lettres, langues, Sciences humaines et sociales et Droit, économie, gestion, la crise sanitaire de 2020 semble avoir rendu l'accès à l'emploi plus difficile : le temps d'accès à l'emploi s'est allongé et le chômage est en forte hausse dix-huit mois après le diplôme. Trente mois après l'obtention du master, en Sciences humaines et sociales et en Droit, économie, gestion les diplômés retrouvent des situations professionnelles équivalentes, voire meilleures que celles de leurs aînés. En revanche, en Arts, lettres, langues, l'évolution des situations professionnelles est mitigée, tout du moins au regard des indicateurs mobilisés. En effet, pour ce domaine, les indicateurs usuels d'insertion professionnelle sont imparfaits : les débouchés se situent souvent dans des secteurs où les contrats sont moins pérennes et les rémunérations plus faibles (arts et spectacles, secteur public, etc.). Ceci explique sans doute en partie les situations précaires plus fréquentes (CDD de moins de 6 mois, contrat d'intérim, vacation horaire, intermittent du spectacle). De plus, dans ce domaine, les créations d'entreprises ne sont pas rares (10 % contre 3 %), or, celles-ci impactent mécaniquement l'indicateur d'emploi stable.



A l'inverse, la crise sanitaire semble avoir peu impacté les diplômés de Sciences, technologies, santé. Ceci s'explique sans doute par le fait que le domaine offre des débouchés dans des secteurs porteurs dans lesquels les conditions d'emplois sont favorables (informatique, construction, etc.) ; qui de surcroît ont été moins impactés par la crise**. Ainsi, la grande majorité des diplômés occupent des CDI, relèvent de la PCS des cadres et sont mieux rémunérés que les diplômés issus des autres domaines. De plus, facteur aidant, les diplômés du domaine ont souvent été recrutés dans la structure qui les a accueillis pendant le master (45 % contre 32 % pour les autres domaines). Ainsi, s'explique que les diplômés de Sciences, technologies, santé accèdent rapidement à l'emploi et connaissent des taux de chômage inférieurs à ceux des autres diplômés.

Après l'obtention du master, les apprentis et stagiaires de formation initiale classique ont été recrutés dans la même mesure au sein de la structure qui les a accueillis pendant le master (38 %). Tous accèdent à l'emploi en un peu plus de 4 mois en moyenne. Pourtant, les apprentis connaissent des conditions d'emplois plus favorables que les diplômés de formation initiale classique. En effet, alors que les diplômés en apprentissage connaissent de meilleures conditions d'emploi que leurs aînés de 2018, celles de ceux ayant effectué un stage se sont dégradées : pour les diplômés 2019, les stages ont moins souvent débouché sur des embauches en CDI (- 7 points). A l'inverse, les embauches sur des emplois stables sont en hausse après les contrats d'apprentissage.

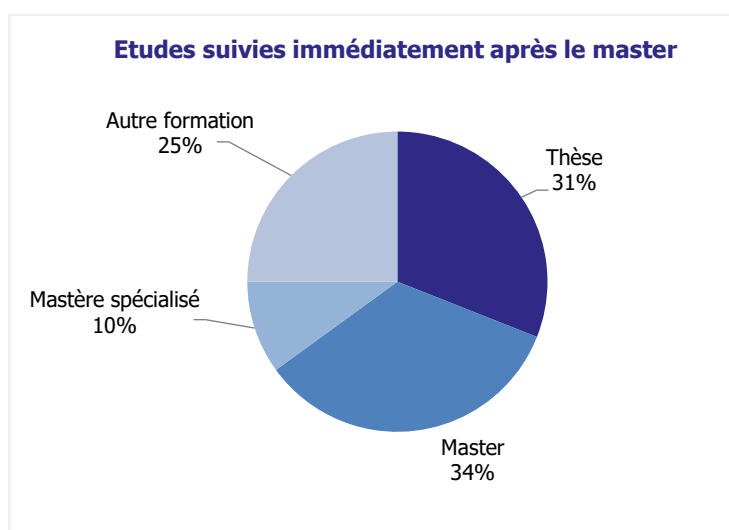
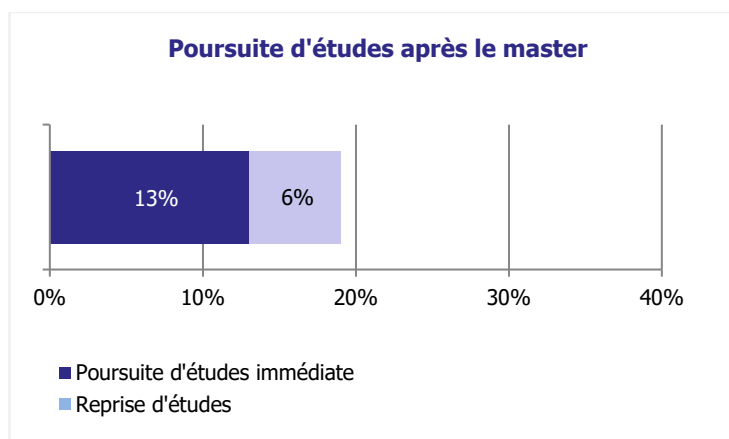
Insertion selon le domaine de formation

	Arts, lettres, langues	Droit, économie, gestion	Sciences humaines et sociales	Sciences, technologies, santé
Effectif diplômés	93	291	336	507
Taux de poursuite d'études	17 %	5 %	15 %	15 %
Temps d'accès à l'emploi	4,3 mois	4,5 mois	5,4 mois	3,6 mois
Salaire moyen à l'embauche	1 666 €	1 996 €	1 919 €	2 147 €
Situation à 18 mois :				
Taux de chômage	17 %	15 %	18 %	7 %
Taux d'emploi stable	30 %	76 %	50 %	85 %
Situation à 30 mois :				
Taux de chômage	10 %	9 %	10 %	6 %
Taux d'emploi stable	52 %	83 %	60 %	91 %
Part des PCS cadre	45 %	70 %	82 %	90 %
Part des PCS profession intermédiaire	48 %	23 %	15 %	9 %
Salaire moyen à 30 mois	1 889 €	2 427 €	2 282 €	2 530 €

Insertion selon le régime d'inscription en master

	Diplômés en apprentissage	Diplômés en formation initiale classique ayant réalisé un stage
Effectif diplômés	541	636
Taux de poursuite d'études	6 %	17 %
Temps d'accès à l'emploi	4,0 mois	4,5 mois
Salaire moyen à l'embauche	2 058 €	1 983 €
Situation à 18 mois :		
Taux de chômage	12 %	14 %
Taux d'emploi stable	75 %	67 %
Situation à 30 mois :		
Taux de chômage	7 %	9 %
Taux d'emploi stable	83 %	76 %
Part des PCS cadre	83 %	81 %
Part des PCS profession intermédiaire	16 %	15 %
Salaire moyen à 30 mois	2 455 €	2 374 €

Les études après le master



Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Taux de reprise d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation après une ou deux années d'interruption.

Source et méthodologie

Source :

Enquête téléphonique et électronique, 30 mois après l'obtention du diplôme.

Champ :

Diplômés de master en 2019, soit 1 227 diplômés.

Taux de réponse :

73 % pour l'ensemble des diplômés. Les statistiques ont été redressées.

Méthodologie :

L'insertion est évaluée pour les diplômés n'ayant pas obtenu d'autres diplômes, soit 859 diplômés.

Après l'obtention du master, 13 % des diplômés s'inscrivent immédiatement dans une formation ; toutefois, c'est un peu moins souvent le cas des diplômés de Droit, économie, gestion (5 %).

Parmi les poursuivants, 34 % se réinscrivent en master, le plus souvent en deuxième année. Parmi eux, une minorité choisit un master préparant aux métiers de l'enseignement (8 %). De plus, un peu moins d'un tiers des poursuivants s'engagent dans une thèse, chiffre en hausse par rapport aux diplômés 2018 (+ 8 points). Enfin, un dixième s'oriente en mastère spécialisé et un quart dans d'autres formations, le plus souvent, à un niveau inférieur au master.

Les diplômés de Sciences, technologies, santé sont les plus nombreux à poursuivre en thèse (42 %) ainsi qu'en mastère spécialisé (15 %). A l'inverse, les diplômés de Sciences humaines et sociales se réinscrivent plus souvent en master (un poursuivant sur deux).

Pour poursuivre leurs études, les trois quarts des diplômés restent en Ile-de-France tandis qu'un cinquième s'inscrit dans un établissement de province. Parmi les poursuivants en master, plus du tiers se réinscrivent à l'Université Gustave Eiffel, en particulier les diplômés de Sciences humaines et sociales (un sur deux). Lorsqu'ils s'inscrivent en thèse, 60 % des diplômés choisissent un établissement de la COMUE Paris-Est, soit dans la même mesure que les diplômés 2018.

Quelques étudiants reprennent finalement leurs études après une interruption après le master (6 %), en particulier les diplômés d'Arts, lettres, langues (14 %) et de Sciences humaines et sociales (8 %). En définitive, 19 % des diplômés 2018 se sont inscrits dans une formation après l'obtention du master ; une proportion stable depuis cinq ans.

* INSEE, Enquête emploi 2021

** DARES, Cinq trajectoires sectorielles à l'épreuve de la crise sanitaire de 2020, Enquête Acemo covid, 2021